

2DCL INVEST

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 1 000 €uros

Siège Social : 5 AVENUE DES CHASSEURS

75017 PARIS

R.C.S. PARIS 839 046 794

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le premier septembre à seize heures.

Les Associés de la Société "2DCL INVEST" Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 €uros, divisé en 1 000 actions de 1 €uro chacune, se sont réunis au Siège Social sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

- Monsieur David LEVY , propriétaire de cinq cent actions, ci	500 actions
- Monsieur Dan Chimouni , propriétaire de cinq cent actions , ci	500 actions

Soit au total	1 000 actions =====

Représentant la totalité du Capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur David LEVY**, Président.

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente ou représentée, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de transférer, à compter de ce jour, le siège social du 5 Avenue des Chasseurs 75017 Paris, au 2 Avenue du Château 94300 Vincennes.

En conséquence, l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs conférés.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de la gérance.
- Le texte des résolutions proposées.
- Un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts
et refonte desdits statuts dans toutes leurs dispositions.
- Pouvoirs.

La discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées entre les Associés.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à compter du 1^{er} Septembre 2022 au :

**2 Avenue du Château
94300 Vincennes.**

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans la même ville et dans les départements limitrophes sur simple décision de la gérance, et partout en France par décision collective extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION


L'Assemblée confère tous pouvoirs au Gérant avec la faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés

Monsieur David LEVY

DocuSigned by:

0F2AA9CB27A24EC...

Monsieur Dan Chimouni

DocuSigned by:

B3410E457D5F487...